

**RECOMMANDATIONS EVOLUTIVES**  
**Gestion épidémie de COVID-19 à destination des professionnels salariés  
intervenant à domicile auprès des personnes âgées  
Région Hauts-de-France**

**FICHE 7 : RECOMMANDATIONS RESEAUX**  
**OU EQUIPES MOBILES GERIATRIQUES EXTERNES (EMGE)**

**Modalités de sollicitations**

**Organisation de l'appui aux professionnels du domicile et en particulier les médecins traitants**

**En annexe** : Fiche professionnels de santé, HAD et services à domicile : prise en charge des personnes âgées à domicile hors EHPAD dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19 du 20/04/20.

L'appui gériatrique en ville par un numéro de téléphone identifié dans chaque territoire :

Une réponse téléphonique de 9h à 18h est mise en place, du lundi au vendredi pour la ville. (Coordonnées de l'appui gériatrique en annexe)

Cet appui harmonisé à l'ensemble des territoires de la région concerne :

- le soutien gériatrique aux professionnels du domicile
- la possibilité d'accès à l'expertise médicale gériatrique pour les médecins traitants qui en auraient besoin.

Les structures qui participent à cette activité, selon les territoires, sont les réseaux de santé gériatriques ou quand ils n'existent pas, les organisations hospitalières (EMGE et/ou astreintes gériatriques existantes) avec les MAIA.

Les réseaux gériatriques organisent cet appui par une réponse téléphonique de première ligne avec des IDE formés en gériatrie et au besoin permettent en seconde ligne l'accès à un gériatre dans un délai raisonnable. IDE et gériatres peuvent se déplacer selon les conditions fixées dans le cadre de leurs missions et avec la mise en œuvre des mesures barrière.

Dans les territoires non couverts par un réseau gériatrique, les organisations hospitalières et/ou MAIA organisent cet appui par une réponse téléphonique de première ligne, avec appui d'un gériatre hospitalier en seconde ligne. Les EMGE, quand elles existent, peuvent se déplacer dans les mêmes conditions que les réseaux de santé.

⇒ Pour définir les modalités de la prise en charge la plus adéquate possible d'une personne âgée à domicile, le médecin traitant pourra avoir recours à une expertise gériatrique territoriale qui a pour objectifs :

- des conseils individuels (échanges téléphoniques ou télé-médecine) pour la prise en charge du patient à son domicile ;
- des décisions concertées avec les équipes gériatriques hospitalières et/ou les soins palliatifs ;
- une décision concertée avec les SAMU-Centre 15 quand c'est nécessaire.

⇒ Pour structurer les sorties d'hospitalisation de court séjour

Les établissements de santé en lien avec les médecins traitants pourront solliciter cet appui en ville pour des orientations de sorties d'hospitalisation de soins aigus de patients complexes, en lien au besoin avec l'astreinte gériatrique.

Sous réserve d'une stricte application des mesures de précaution précisée pour tous les EHPAD depuis le mois de mars et d'une décision médicale circonstanciée, une admission temporaire en EHPAD peut être envisagée. Dans ce cas, le reste-à-charge peut, à titre exceptionnel, être pris en charge par l'assurance maladie, dans la limite de 90 jours.

**Les médecins de ville avec une capacité en gériatrie pourront également participer à cet appui gériatrique en réseau, selon les besoins des territoires, sous le régime de la réquisition. Pour cela, ils doivent se mettre en relation avec l'ARS et l'URPS médecins .**

Le soutien aux professionnels du domicile :

L'ensemble des organisations visées (réseaux/EMGE) peuvent intervenir en appui des professionnels et des aidants du domicile, au service des situations identifiées dans le cadre de :

- appui aux professionnels du domicile
- amélioration du lien ville
- hôpital : éviter des hospitalisations non justifiées, faciliter des retours à domicile précoce, permettre un maintien à domicile des personnes isolées sans signe de gravité ...

### **Coordination territoriale**

La coordination de l'activité de tous se fait par l'intermédiaire des médecins des réseaux de santé territoriaux prioritairement, en cohésion avec les médecins traitants et en lien avec les appuis gériatriques hospitaliers de leur territoire.

S'il n'y a pas de réseaux, tous se mettent à disposition des médecins traitants, en priorisant leurs files actives.

Pour les sorties d'hospitalisation, s'assurer de la continuité des soins en s'articulant avec les professionnels de santé en ville.

### **Différentes modalités d'intervention :**

#### **1. Utilisation des outils numériques**

Cet outil permet au praticien de prendre en charge ses patients qui sont en situation de confinement car porteurs avérés de corona virus. Il permet aussi en cas de suspicion du corona virus de proposer au patient une téléconsultation. En fonction des symptômes le médecin pourra lui proposer une prise en charge ou l'adressage vers un lieu de dépistage.

Chez un patient éligible à la téléconsultation (décision médicale avec le médecin traitant) MAIS non équipé et sans aidant ou intervenant disponible, l'IDEL ou si non disponible IDE du réseau ou médecin du réseau procède à la création du dossier, organise le RV avec le médecin (traitant ou hospitalier), prend les paramètres attendus, procède à l'aide à la téléconsultation à partir du domicile du patient ;

S'il y a prescription, l'IDEL ou au besoin le professionnel du réseau s'assure de la livraison des médicaments et de l'observance.

Il peut également y avoir une téléconsultation de spécialité entre la personne à domicile avec l'IDEL ou le médecin traitant vers le gériatre du réseau.

Compte-tenu du contexte lié au corona virus, l'ARS, en collaboration le GIP sant& Numérique, met à disposition des médecins l'outil régional de téléconsultation PREDICE. Ils pourront ainsi réaliser des téléconsultations auprès des patients en limitant les contacts physiques.

*Modalités d'accès à l'outil de télémédecine :*

Les praticiens volontaires doivent transmettre par retour de mail sur l'adresse générique [tlc.es.predice@esante-hdf.fr](mailto:tlc.es.predice@esante-hdf.fr) en précisant pour chaque praticien les éléments dans le tableau Excel en annexe. Merci de mettre aussi en copie votre directeur des systèmes d'information qui en lien avec le GIP santé-numérique pourra gérer le cas échéant les questions techniques.

Cette démarche nous permettra ainsi d'inscrire tout de suite vos praticiens à ce service et de vous adresser toutes les instructions pour la réalisation des premières téléconsultations au sein de votre établissement.

Vous recevez en retour un courriel vous expliquant les modalités pour utiliser le service de Téléconsultation

Chaque praticien identifié dans la liste transmise, afin de pouvoir se connecter au service, recevra 2 courriels un premier avec son identifiant et le second avec le mot de passe.

1/ L'inscription à réception de votre mail prend entre 24 et 48h.

2/ Dans l'attente d'une évolution, le support est opérationnel du lundi au vendredi de 8h à 18h.

3/PREDICE est un programme Régional qui met à disposition des établissements et professionnels de santé de la région un bouquet de service d'outils de coordination, à titre exceptionnel, l'outil de téléconsultation est proposé indépendamment des autres services pour permettre de lutter contre le coronavirus.

4/ Lien vers la vidéo de démonstration de la téléconsultation PREDICE. [youtu.be/d0ljZxMDu\\_M](https://youtu.be/d0ljZxMDu_M)

## **2. Expertises et suivis à domicile**

Les demandes des intervenants habituels, du médecin traitant pour VAD de suivi, puis retour au médecin traitant ou téléconsultation sont assurées dans les conditions de respect des mesures barrières en vigueur (cf Fiche 4).

## **3. Inclusions**

Il y aura une priorisation des interventions en fonction des critères d'urgence, plus finement ajustés avec le médecin traitant.

## **Rôle de chacun**

### **Professionnels des réseaux de santé territoriaux :**

Les professionnels paramédicaux des réseaux de santé territoriaux sont à disposition des médecins des réseaux pour ces suivis. Les IDE des réseaux gériatriques participent à la réponse téléphonique de

première ligne aux professionnels du domicile. Les expertises et suivis à domicile sont permis en respectant les gestes barrières (cf fiche 4).

**Les réseaux de santé régionaux :**

Les réseaux de santé régionaux ont repris progressivement leur activité auprès de leur file active et/ou de nouveaux patients qui seraient jugés prioritaires par les médecins spécialistes, généralistes ou coordonnateurs. Ils peuvent aussi utiliser l'outil de télémédecine mis en place.

## Missions

### 1/ Assurer les activités d'expertises et de suivis post-hospitalisation

Les réseaux ont tous repris leur activité progressivement selon leurs missions inscrites aux CPOM et/ou dans leur cadre régional de missions dans le respect des gestes barrières et en évaluant le bénéfice/risque des visites à réaliser en concertation avec les médecins traitants.

### 2/ Informer, sensibiliser les personnes et leurs familles/aidants aux gestes barrières

- Attention à ne pas être anxiogène pour l'utilisateur – bien doser le discours
- Importance pour l'utilisateur d'appliquer les mesures de confinement au maximum quand c'est nécessaire
- Importance de l'application des gestes barrières pour les familles / aidants (cf fich4)

### 3/ Etre attentif à garantir la couverture des besoins primaires (alimentation, médication et soins) et signaler le cas échéant les difficultés

- Interroger les personnes sur :
  - o Les courses : qui peut les faire ?
  - o L'accès à un thermomètre
  - o Le maintien du service de portage des repas à domicile : contact avec les mairies
  - o L'approvisionnement en médicaments – lien avec les pharmacies pour la livraison à domicile
  - o La continuité des soins par les IDE et/ou SSIAD ou HAD

### 4/ Evaluer au besoin l'état de santé des personnes pour les professionnels de santé

- Evaluation par téléphone au besoin pour repérer précocement une décompensation d'une pathologie chronique ou une infection au Covid-19

*Rappel :*

- Les symptômes principaux de l'infection sont les symptômes d'un syndrome grippal :
  - o des signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement.
  - o fièvre ou sensation de fièvre,
  - o courbatures,
  - o rhinite,
  - o signes digestifs,
  - o perte d'appétit, d'odorat, etc...
- En cas de suspicion d'infection ou de décompensation de l'état général, faire appel au médecin traitant, voire au centre 15. Une téléconsultation peut être organisée avec le médecin traitant et l'aide de l'infirmier(e).